## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 février 2025

Délibération n°DE\_2025\_02\_001

AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité

Nombre de délégués : 24 Date de réception de l'AR: 04/03/2025 055-200088961-20250218-DE 2025 02 001-DE

Quorum: 13

Votants: 15 dont 0 suppléant

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 05 février 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

## Ont pris part au vote:

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Guillaume ROUARD, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune membre de 3 500 habitants ou plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget. Le PETR se conforme à cette procédure.

Le présent débat permet d'évaluer les charges générales de fonctionnement dont son volet ingénierie. Chacun des agents de la structure détaille ensuite, après un rapide bilan de l'année écoulée, les différentes actions prévues sur l'exercice 2025 et les prévisions budgétaires à y consacrer. En finalité, une esquisse de la cotisation 2025 des EPCI membres au budget du PETR pourra être établie.

En investissements, nous prévoyons par sécutiré une petite ligne de crédits pour l'achat de matériel informatique éventuel. Un budget de 7 000 € est provisionné en vue du développement d'un applicatif pour notre roue des objectifs stratégiques. Déjà prévu en 2024, ce dossier a pris un peu de retard. Il devrait être prêt pour juin 2025 et accompagné dans le cadre d'un dossier Leader. Enfin, le solde de la réalisation du schéma directeur cyclable est provisionné à hauteur de 43 800 € TTC pour lequel nous ne devrions pas récupérer la TVA. Cette étude est toutefois financée à 75% par la Région Grand Est.

Le budget global de cette section est donc estimé à 51 800 € couverts par des subventions. Le reste à charge pour les EPCI devrait être nul en raison de la valorisation des amortissements mais il conviendra de pouvoir assurer la trésorerie pour solder les factures.

Comme chaque année, 60% des charges de fonctionnement concernent la masse salariale de la structure dont l'ingénierie constitue le coeur de métier. Au total, ce sont 7 postes qui sont proposés à temps plein pour l'ensemble de l'année 2025, ainsi que la mission mobilité partagée avec nos collègues du Sud meusien, prolongée l'an dernier pour 3 ans. Cela représente un budget global (salaires et charges) de 332 500 €, en hausse par rapport au nombre de postes en raison des évolutions salariales globales (2 renouvellements de contrat à prévoir en fin d'année), de l'intégration de la participation à la prévoyance, obligatoire depuis le 1er janvier, et du forfait télétravail adopté en juin dernier. Les missions sont financées à environ 55% par des aides extérieures en raison notamment de la mise en place du nouveau programme Leader dont les aides à l'ingénierie ne seront versées qu'ultérieurement. Il préférable de ne pas les escompter sur cet exercice budgétaire afin d'assurer la trésorerie nécessaire au réglement des salaires. Il est également à noter que l'aide dégressive à l'ingénierie promise par la DRAC sur le nouveau CTEAC est lissée sur 3 ans pour homogénéiser les recettes budgétaires.

Sur ce poste de dépenses, le reste à charge pour les EPCI est donc évalué à 1,86 € par habitant. Les frais de déplacement des agents représentent également un poste de dépenses non négligeable (2% du budget de fonctionnement). Nous étudions en parallèle la possibilité de prendre un véhicule administratif qui apporterait un avantage complémentaire aux salariés. L'étude financière comparative sera présentée lors du vote du budget.

## AGEDI Dépôt Préfecture de la Meuse

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/03/2025
055-200088961-20250218-DE 2025 02 001-DE

Les charges de fonctionnement quotidien de la structure représentent plus de 8% du budget global soit environ 48 500 €, intégrant les frais d'administration générale et l'organisation des actions transverses (Randonnée, Journée de Pays, Fête de la Science, ...). Cela intgère également une enveloppe de 2 000 € sollicitée par le Conseil Développement pour accompagner leur structuration. A ce titre, une demande d'animateur a été formulée mais les possibilités de financement sont limitées. Ce point est ajourné dans l'attente des évolutions techniques du CODEV et des dispositifs financiers.

Les actions de l'année 2025 sont évaluées à hauteur d'environ 164 700 € avec un important volet Culture comprennant la programmation des projets fédérateurs pour 95 188 €. Ce poste est généralement intégralement couvert par les subventions des partenaires mais cette année, le COPIL a convenu d'une enveloppe complémentaire exceptionnelle de 2 500 € à répartir entre les EPCI pour accompagner l'ensemble des projets. Il y a également la résidence de territoire pour 28 000 € autofinancée par le PETR à hauteur de 10%.

Pour la mobilité, les actions engagées dans le cadre de l'AMI TENMOD sont à boucler d'ici mars pour un montant résiduel à notre charge évalué à 5 000 € (environ 20% du montant global). Toutefois, à partir de juillet 2025, il convient de redéfinir les modalités du partenariat autour de l'outil de covoiturage du quotidien. Afin d'assurer les financements, il est proposé que chacun des PETR sollicite son propre programme Leader dans le cadre d'un groupement de commande et d'un projet de coopération. Le montant estimé de l'opération est de 33 296 € à répartir sur 3 exercices et possiblement financé à hauteur de 80%.

Sur l'habitat, nous entrons dans le nouveau dispositif avec une nouvelle conseillère présentée ce jour. Celui-ci doit nous permettre de mettre en place quelques prestations Mon Accompagnateur Rénov' (MAR') avec les recettes associées en vue d'envisager par la suite le déploiement d'un volet AMO. Pour cela, nous souhaitons aussi anticiper les formations nous permettant d'assurer une partie du service en régie, tant pour la partie habitat privé (RGE audit) que pour le patrimoine des collectivtés (DPE). D'ici-là, les audits du MAR' devront être sous-traités.

La mise en place de la nouvelle programmation Leader sera marquée par une importante communication (5 000 €) et quelques formations. Les actions numériques viseront essentiellement l'animation des outils internet et de ses services associés comme évoqués précédemment.

Comme chaque année, ces actions font l'objet d'un accompagnement financier important mais certaines recettes ne seront perçues que sur les exercices suivants ce qui nécessite de renforcer la trésorerie de la collectivité. Nous envisageons de compenser autant que possible ces charges par la mise en place des prestations, à l'exemple de celle renouvellée fin 2024 pour l'animation technique du réseau départemental des Promeneurs du Net.

Au regard de ces éléments, le reste à charge pour les EPCI est évalué à plus de 207 000 € ce qui fixerait la cotisation de fonctionnement pour l'année 2025 à 2,60 € par habitant sur la base de la population DGF 2024. Toutefois, l'excédent qui semble se dégager sur l'exercice précédent devrait permettre de maintenir la cotisation à 2,55 € par habitant. Il s'agit aussi d'un effort consenti par le PETR au regard de la baisse démographique (-445 habitants) qui entraîne automatiquement une diminution des recettes (-1 134,75 €). La participation de la Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre au titre du CTEAC reste encore à évaluer.

Après en avoir débattu en assemblée délibérante, le Conseil Syndical

PREND ACTE des orientations budgétaires présentées ci-dessus pour l'année 2025,

INSCRIT le vote du budget primitif du PETR à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET